

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
- en exercice..... 14
- présents..... 13
- votants..... 13

De la commune de PUGEY

Séance du 9 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le neuf juillet

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAIDIÉ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : ALFONSI Sylvie-Anne, BLANCHARD Sandrine, CARREZ Sonia,
MOISSON Céline, MAILLARD Albane

Messieurs : BRAILLARD Nicolas, ESTANAVE Samuel, FAVORY Yannick,
GOURLAY Daniel, JOURDAN Michel, LAIDIÉ Frank, MOREL Sébastien. BASSAND
Christophe

Etait absent excusé :

BOUSSON Gaëtan

ESTANAVE Samuel est nommé secrétaire de séance

Suite aux différends entre les deux municipalités de Pugey et de Larnod concernant les affaires scolaires et périscolaires, une nouvelle convention a été élaborée par la commission intercommunale des affaires scolaires en présence des services de l'État (Préfecture et Éducation nationale).

Cette nouvelle convention- jointe à la présente délibération- prévoit notamment un financement équitable de la caisse des écoles et du périscolaire au prorata du nombre d'enfants résidant sur chaque commune.

↳ Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette nouvelle convention du fonctionnement scolaire et périscolaire des écoles de Pugey et Larnod. La nouvelle convention est adoptée à l'unanimité.
Vote à l'unanimité

Le Maire,
LAIDIÉ Frank



Date de convocation :
06/07/2015

Date d'affichage :
16/07/2015

DCM- 2015-07-n° 01

OBJET :
Adoption de la convention RPI